

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 SEPTEMBRE 2025  
PROCÈS-VERBAL**

*(Article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 10 septembre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Mesdames, Maryse LALLIER, Christine TAILLANDIER, Patricia MANTELET, Guylène VIOLTAT

Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, André WINCKLER, Guillaume TAILLANDIER, Louis Emmanuel VINCENT

**Absent ayant donné pouvoir :** Jean-Pierre POUX  
Guy AUPETIT  
Martine DUPUIS  
Roberte LEVET

donne pouvoir à  
donne pouvoir à  
donne pouvoir à  
donne pouvoir à

Roger DAGHER  
Guillaume TAILLANDIER  
Maryse LALLIER  
Christine TAILLANDIER

**Secrétaire de séance :** Maryse LALLIER

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération Redevance d'occupation du domaine public 2025

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 Juillet 2025 moins une voix

**AFFOUAGES 2025**

Monsieur Guillaume TAILLANDIER a présenté la situation concernant l'affouage pour cette année. Des affouages seront organisés pour environ 71 m3. Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer à 7 euros le prix du stère de bois. Les habitants de Bruère Allichamps qui souhaitent faire du bois peuvent venir s'inscrire à la Mairie aux heures d'ouverture du lundi 22 septembre jusqu'au vendredi 17 octobre 2025.

**Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.**

**CONVENTION PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL – CDG 18**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de psychologie du travail du centre de gestion du Cher. Afin de répondre à l'obligation du Décret n°85-603 du 10 juin 1985, indiquant que les « autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. », le Centre de Gestion du Cher (CDG 18) propose un service de psychologie du travail.

Ce service a pour objectif d'améliorer l'efficacité des collectivités territoriales d'un point de vue organisationnel tout en protégeant l'intégrité physique, psychologique et morale de chaque individu. Il s'inscrit dans une démarche de qualité de vie au travail, dont l'objectif principal est l'amélioration des conditions de travail en s'assurant de la préservation de la santé mentale et physique des agents. Travailler dans de bonnes conditions de travail permet de favoriser la productivité et la qualité du service rendu aux administrés. Ainsi, les enjeux pour l'Autorité Territoriale devant assurer la santé des agents et répondre aux demandes des administrés n'en seront que mieux garantis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le centre de gestion.

## **ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 1 DE L'OPERATION DE RESTAURATION DU PRIEURÉ SAINT ETIENNE D'ALLICHAMPS**

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration du Prieuré Saint Étienne d'Allichamps et ses enjeux. Il présente l'estimation des travaux fournie par le maître d'œuvre ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération de la phase 1.

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade DIAGNOSTIC (DIAG) est estimé à 1 947 103,95 € H.T. de dépenses dont 1 455 390,00 € H.T. de travaux.

Le projet est décomposé en 3 phases distinctes ventilées comme suivant :

- Phase 1 : 993 723,15 € H.T.
- Phase 2 : 537 777,45 € H.T.
- Phase 3 : 415 603,35 € H.T.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de la phase 1 de l'opération (tableau de financement phase 1 présenté ci-après).

Attendu que ce projet est éligible à une aide du Conseil départemental du Cher dans le cadre de la politique de développement des territoires au volet 6.3.2 (*Patrimoine classé ou inscrit*)

<u>Plan de financement</u> <u>Stade Faisabilité Phase 1</u>		
<u>Montant de l'opération HT</u>	<u>Montant subvention</u>	<u>% du projet</u>
<u>993 723,15 €</u>	<u>397 489,26 €</u>	<u>40,00%</u>
<u>DRAC</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>Région Culture</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CDC Fonds de concours</u>	<u>20 604,00 €</u>	<u>2,07%</u>
<u>FEDER</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CRST -</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>DSIL CRTE - Attractivité</u>	<u>198 744,63 €</u>	<u>20,00%</u>
<u>CD18 Patrimoine Classé</u>	<u>30 000,00 €</u>	<u>3,02%</u>
Montant total HT des aides :	646 837,89 €	65,09%
Reste à charge Communal *	346 885,26 €	34,91%
		100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération Phase 1

**AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL du CHER, au titre de la Politique de Développement du Territoires, une demande de subvention de 30 000 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération.

### **FRANCE LOIRE**

Le 4 février 2013, le Conseil municipal donnait son accord, par délibération, pour un échange de parcelles avec France Loire. Il acceptait l'échange des parcelles cadastrées D193-194-319-334-338-356 et 360 contre celle cadastrée D 357, issue du domaine public et située à l'embranchement du Champ Roué et de la rue Laurent Bilbeau. Pour faire suite au rendez-vous qui a eu lieu entre Monsieur le Maire et Monsieur CLERGE représentant de France Loire, la délibération de 2013 doit être mise à jour à la suite du remaniement cadastral de 2017.

Les nouvelles parcelles énoncées dans le projet d'acte sont les suivantes :

AB 129/130/134/135/136/151 et 174. (Appartenant à France Loire)

En échange de la parcelle AB 180. (Appartenant à la commune).

Le Conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette rétrocession par voie d'échange.

Monsieur le Maire donne délégation de son pouvoir à l'un de ses adjoints en cas d'indisponibilité.

## LUXEL

### **Signature du bail emphytéotique sur les terrains au lieu-dit « Chêne des Pendus » commune de Bruère-Allichamps**

Dans le cadre de l'implantation d'une centrale de production électrique photovoltaïque au sol sur un site composé de divers terrains, lieu-dit « Chêne des Pendus » cadastrées ZE 46, 47, 48 et 49 pour une contenance totale de 6ha 11a 38ca, et à la suite des études préalables de faisabilité de ce projet réalisées par la société LUXEL, notifiées au travers d'une convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique, il est proposé à la commune de Bruère-Allichamps (Cher) dénommée « le Bailleur » de conclure un bail emphytéotique sous conditions suspensives avec la société CPV SUN 67, dénommée « le Preneur ».

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Le Conseil Municipal approuve la conclusion d'un bail emphytéotique sous conditions suspensives consenti pour une durée de 22 ans à compter de la prise d'effet définie à l'article 5 du bail, moyennant un loyer annuel hors taxes figurant à l'article 7 du bail dû par le Preneur.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document en relation avec cette opération.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise le Service de Gestion Comptable de Saint-Amand-Montrond à faire les dépenses et les recettes liées à cette opération.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025**

Gaz Réseau Distribution France (GRDF) nous informe qu'une redevance d'un montant de 243,00 € sera versée au titre de l'année 2025.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le versement de GRDF

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire présente deux devis transmis par la société EURL AB CLIMATISATION pour remplacer le lave-vaisselle ainsi que le four de la salle des fêtes. Des devis supplémentaires seront demandés à d'autres prestataires
- André WINCKLER a été désigné à la dernière séance comme coordonnateur pour le recensement 2026. Il suivra le vendredi 17 octobre 2025 une formation obligatoire. Une annonce sera publiée sur divers supports afin de recruter deux agents recenseurs pour la commune de Bruère Allichamps.
- Une subvention a été accordée par le Pays Berry St Amandois pour la somme de 8 334, 81 €.
- Une habitante de Bruère Allichamps est venue pour informer la Mairie et donner un double de la plainte qu'elle a été déposer à la Gendarmerie car son chat a été blessé par balle et a dû être euthanasié par le vétérinaire à cause de sa blessure trop importante.
- Roger PORTMANN informe les membres du Conseil municipal des tapages nocturnes qui ont eu lieu dans la semaine durant la nuit avec des dégradations.
- Monsieur CIVRAY a fait une demande afin de savoir si le terrain qui se situe à côté de l'usine DUVET CŒUR DE FRANCE route de Noirlac, qui appartient à la commune est à louer. Le terrain n'étant pas exploitable les membres du conseil refusent la location de ce terrain.
- Le local qu'on appelle "l'abattoir" a été proposé à la commune par les propriétaires en don. Le conseil municipal a accepté cette donation. Cependant le cabinet du notaire a informé Monsieur le Maire que les frais de notaire s'élevaient à 900 € par conséquent la commune a renoncé à cette donation. Monsieur le Maire a par la suite proposé ce local à l'association de la Pétanque Bruéroise qui était à la recherche d'un local afin d'entreposer leurs matériels.
- Assainissement du local de l'association de la pétanque : pourquoi ne pas proposer une convention pour l'entretien de la fosse septique (à voir au prochain conseil)
- Le buffet des St Sylvain sera assuré par le Bistrot du Centre
- Le 13 décembre 2025 aura lieu le repas des aînés qui sera préparé par l'Auberge de Noirlac.
- Les vœux 2026 auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 18h30
- La Région Centre Val de Loire propose la mise à disposition de 2 véhicules électriques sur la commune de Bruère Allichamps. Toutes les réservations seront gérées par la Région via un site internet. Mise en place du projet pour 2027.

- Le SMIRTOM a déplacé la benne à verre à côté du relais de vêtements
- La commission du Camping s'est réunie afin de trouver quelques idées pour embellir le camping-car Park. La création d'une fresque sur le bâtiment d'accueil est l'une des idées proposées. Monsieur Guillaume TAILLANDIER va se renseigner sur le sujet. Il faudrait également repeindre les jardinières.
- Inauguration de la boîte à livres ainsi que des chemins de randonnées : vendredi 5 décembre 2026 sur la place de la Mairie à 19h.
- Une enquête publique va être faite concernant le chemin de Monsieur DUBOIS Philippe.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la société VERNET INDUSTRIEL est intervenue pour nettoyer les vitres de la salles des fêtes ainsi que celles de l'école. : « Ils ont fait du très bon travail »
- Monsieur GAUDRY Président du Comité Départemental des Médallés Jeunesse Sports et Engagement Associatif organise des rifles dans la salle des fêtes de Bruère Allichamps à la date du 8 octobre 2025. Il a demandé d'occuper la salle à titre gracieux. Les membres du conseil acceptent la proposition de l'association.
- Les employés communaux Jonathan TAILLANDIER et Denis MALLET ont remis un mur en pierres en état situé route de Bourges et rue Constant Auclerc
- Guillaume TAILLANDIER informe qu'il y aura des affouages cette année. Les inscriptions se feront à la Mairie du lundi 22 septembre au vendredi 17 octobre 2025 pour les particuliers habitant la commune.
- Christine TAILLANDIER informe qu'il y a 4 lampadaires qui se déclenchent avant les tous les autres vers les Vérand'Or.
- André WINCKLER informe qu'une voisine est venue lui dire que des matières fécales d'animaux sont faites devant sa porte tous les jours. Il a présenté un arrêté afin de verbaliser les contrevenants
- Louis-Emmanuel VINCENT demande s'il serait possible d'installer des sanitaires au camping-car Park dans le petit bâtiment inutilisé.
- Maryse LALLIER donne les effectifs de la rentrée scolaire 2025/2026 au 1<sup>er</sup> septembre : 58 élèves
  - Bruère Allichamps 17 élèves (PS : 9 - MS : 5 – GS : 3)
  - Farges Allichamps 21 élèves (CP : 9 - CE1 : 12)
  - La Celle 20 élèves (CE2 : 7 - CM1 : 4 - CM2 : 9)
 Elle dénonce aussi un problème de poubelle vers la rue du panorama
- Patricia MANTELET signale que la porte de la boîte à livres est un peu dure à ouvrir
- Roger PORTMANN informe que le plan de sauvegarde n'est pas jour.
- Roger PORTMANN demande à Maryse LALLIER si un accord a été trouvé pour l'emplacement du stop rue George Sand / chemin des Gillardes
- Roger PORTMANN transmet les remerciements de Madame BEITES aux élus qui ont contribué au reclassement de sa parcelle lors de la révision du PLUIH.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un poste au SMIRTOM se libère et qu'il a proposé le nom de Monsieur PORTMANN qui serait intéressé par ce poste
- Madame GIBOUIIN Isabelle a un projet d'ouverture d'une Maison d'Assistances Maternelles/Micro-Crèche multi-intergénérationnelles sur la commune de Bruère Allichamps. Elle transmet à la commune un diaporama explicatif sur la structure et ses idées pour ce projet. Les membres du conseil trouvent cela très intéressant.

**Fin de séance 21h10**

**Prochaine réunion de conseil le mardi 27 novembre 2025 à 18 heures 30**